

DOSSIER D'INSCRIPTION

Préparation au métier d'animateur sportif

Du 13 décembre 2021 au 24 juin 2022

NOM :

PRENOM :

SEXE : M - F

AGE :

NOM DE JEUNE FILLE : SITUATION DE FAMILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

N° DEPARTEMENT DE NAISSANCE : Pays :

ADRESSE :

COURRIEL (*bien écrire*) : @ TEL. :

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives des Antilles et de la Guyane organise une session de formation :

Public : Prioritairement des jeunes de 17-25 ans inscrits à la mission locale et quelques places pour les demandeurs d'emploi plus de 26 ans.

Pré requis : Une pratique personnelle d'une activité physique licenciée ou pas et une motivation réelle pour aller de la pratique personnelle à l'encadrement.

ATTENTION : Code du Sport Art. L. 212-9

Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits suivants : Violence, Agression ou exhibition sexuelle, Trafic et usage de stupéfiants, Proxénétisme, Mise en péril de mineurs, Risques causés à autrui de mort ou de blessure par violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence, Trafic et prescription de produits dopants et Fraude fiscale.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, merci d'adresser un courriel au référent handicap, Mr Jean BAGGIONI (jean.baggioni@creps-pap.sports.gouv.fr) afin de vous accueillir dans les meilleures dispositions.

Coût : 5 400 €uros/stagiaire avec prise en charge région par chèque qualification
Formation rémunérée

Frais d'inscription et de dossier : 50 euros (non remboursable)

Nombre de places : Minimum : 15 Maximum : 25

Durée de la formation : 410 heures (360 h en centre et 50 h en entreprise)

Date des tests de sélection : A déterminer

Détail des tests : Entretien si nécessaire

Objectif de la formation :

- Mobiliser le public à s'engager dans un projet de formation diplômante BPJEPS APT,
- Réactualiser les savoirs initiaux et les développer au regard du niveau 4 (anatomie, pédagogique,...),
- Augmenter le niveau de pratique personnelle pour répondre aux prérequis du BPJEPSAPT,
- Découvrir ou continuer à participer à l'encadrement (non autonome) de pratiquants,
- Accéder à de premières certifications fédérales,
- Mettre à jour ou passer des premiers diplômes de secourisme,
- Remise à niveau de savoir initiaux et de pratiques digitales,

Contenus :

Informatique/digitale, Projet professionnel, Pratiques sportives, encadrement public en sport, remise à niveau, rencontres des professionnelles de l'encadrement sportif.

Modalités d'évaluation :

Evaluation continue à travers un livret de formation.

Coordonnateur : Nom : ORHAN

Prénom : Gaël

mail : gael.orhan@creps-pap.sports.gouv.fr

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au
30 novembre 2021

A déposer au CREPS auprès de Madame Pascale FANHAN
Tout dossier incomplet ou hors délai sera refusé

FORMATIONS ET DIPLOMES

- **Titres ou diplômes scolaires et universitaires :**

.....

.....

- **Diplômes jeunesse et sports (cocher la case) :**

| Diplôme | BAFA | BAPAAT | CPJEPS | BPJEPS | DEJEPS | DESJEPS | AUTRES |
|---------|------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|
| Option | | | | | | | |
| cocher | | | | | | | |

- **Autres formations non diplômantes :**

MOTIVATION ET PROJETS PROFESSIONNELS

Indiquez et expliquez :

- Votre situation professionnelle actuelle ;
- Les raisons de votre inscription à cette formation
-

Joindre tout document utile notamment courrier des employeurs potentiels (Présidents d'associations, Maires...)

DISPONIBILITE ET MOBILITE

- La disponibilité implique la participation aux cours mais aussi un investissement important en travail personnel.

Indiquer si vous disposez d'un véhicule et les dispositions que vous prenez pour jouir d'une totale disponibilité et mobilité durant toute la session (les retards et absences ne seront pas tolérés).

SITUATION PROFESSIONNELLE

VOUS ETES SALARIE :

Nom et adresse de votre employeur :

Nom du responsable de la structure : Téléphone :

Votre structure employeur cotise t'elle auprès d'un OPCO (ex : AFDAS, AGEFOS, Transitions Pro ,.....) :

OUI NON Si oui Lequel :

Avez-vous quitté votre emploi pour entrer en formation OUI NON

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI : pour la prise en charge fournir l'attestation Pole Emploi

Etes-vous inscrit au Pôle emploi : OUI NON

Date d'inscription : .../.../..... N° Identifiant :

Etes-vous au RSA : OUI NON

ETES-VOUS CONSIDERE COMME INACTIF (ni Pôle Emploi, ni travail) OUI NON

AUTRE STATUT :

EXPERIENCE

ACTIVITES DE PRATIQUANT

| DISCIPLINE(S) PRATIQUEE(S) | ASSOCIATION(S) | COMPETITION OU LOISIR | NIVEAU (1) |
|----------------------------|----------------|-----------------------|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

(1) départemental, régional, national, sportif haut niveau..., joindre photocopie de licence ou attestation du Président

ACTIVITES D'ENCADREMENT (animation, entraînement,)

| DISCIPLINE(S) | ASSOCIATION(S) | PUBLIC (enfants, adultes...) | DUREE EN ANNEES |
|---------------|----------------|------------------------------|-----------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

(Joindre attestation du Président)

Brevets fédéraux :

ACTIVITES DE DIRIGEANT - D'ARBITRE

| FONCTIONS (2) | ASSOCIATIONS | NOMBRE D'ANNEES |
|---------------|--------------|-----------------|
| | | |
| | | |
| | | |

(2) Fonctions : arbitre, secrétaire, trésorier, président..., joindre attestation(s) du Président.

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE

- Une copie lisible d'une pièce d'identité (CNI en recto verso ou passeport)
- Les candidats âgés de moins de 18 ans doivent être autorisés par leurs parents ou la personne chargée de l'autorité légale
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des APS (Activités Physiques et Sportives) de moins de trois mois,
- Les frais de dossier de 50 € (chèque à l'ordre de l'agent comptable du CREPS),
- Une photocopie du PSC1,
- Attestation de situation du Pôle Emploi de moins de trois mois pour les demandeurs d'emploi
- Les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de vingt-cinq ans.
- Un CV détaillé accompagné d'une lettre d'opportunité
- Un justificatif de domicile de plus de 6 mois

PIECES COMPLEMENTAIRES NON OBLIGATOIRES

* Attestation du Président de l'association si vous êtes dirigeant ou entraîneur précisant les jours, heures, public et nature de votre intervention,

* Photocopie des diplômes ou attestations de stage ou de fin de formation.

* Courriers d'employeurs potentiels (Présidents, Maires, etc.),

Tout dossier ne comprenant pas les pièces obligatoires sera refusé

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis

Fait à le

SIGNATURE

CE DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL
Réfèrent Protection des Données Personnelle : QUETTY Mariano : mariano.quetty@creps-pap.sports.gouv.fr

Procédure d'aménagement d'épreuves et/ou de la formation pour personnes en situation de handicap.

- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,
- Code de l'action sociale et des familles : article 114,
- Code du sport A. 212-44 et A.212-45,
- Instruction n°08-139 du 12 novembre 2008.

Des restrictions aux prérogatives professionnelles ouverte par la possession de la spécialité ou de la mention du diplôme professionnel du champ JS peuvent être apportées par la DRAJES en fonction de la nature du handicap, si la sécurité des usagers est menacée.

| QUI | QUOI | QUAND |
|-------------|---|--|
| Le Candidat | Sollicite la DRAJES de son lieu de domicile une demande d'aménagement d'épreuve et/ou de formation. Si les délais d'inscription le permettent, la demande peut être formulée en cours de formation Réfèrent handicap DRAJES Guadeloupe : Dominique GUINDEUIL Téléphone : 0590 81 33 57 Courriel dominique.guindeuil@drjscs.gouv.fr | Avant les tets d'exigences préalables à la formation |
| La DRAJES | Communique le dossier de demande d'aménagement, un formulaire d'avis médical type, une proposition de coordonnées de médecins agréés, le descriptif des épreuves et/ou formation dont l'aménagement est demandé (ce document est à destination du médecin) | |
| Le Candidat | Une fois l'avis médical recueilli : <ul style="list-style-type: none"> - Fait acte de candidature, avec les aménagements, auprès du CREPS, il joint l'avis médical recueilli, - Transmet une copie de ce dossier de candidature au DRAJES de son lieu de domicile. | |
| Le CREPS | Au vu de l'avis médical, étudie les modalités d'aménagement en lien avec le médecin. Transmet à la DRAJES, pour accord, la demande du candidat accompagnée de l'avis médical et des aménagements proposés Si accord de la DRAJES, mise ne place des aménagements | |

Protection de vos données personnelles

Préinscription et inscription en formation professionnelle

Le CREPS des Antilles et de la Guyane procède à un traitement de vos données personnelles pour les finalités suivantes :

- Organiser les épreuves de sélection pour l'admission en formation ;
- Finaliser l'inscription en formation ;
- Permettre le suivi administratif, pédagogique et financier de votre dossier ;
- Procéder aux élections des représentants au conseil d'administration du CREPS ;
- Envoyer des enquêtes post-formation facultatives ;
- Réaliser des enquêtes statistiques anonymes.

Le CREPS procède à ces traitements de données sur le fondement de l'exercice d'une mission d'intérêt public prévu par l'article 6 e/ du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Les réponses aux champs de ce dossier d'inscription sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, votre inscription en formation ne pourra pas être finalisée. Ces informations sont en effet requises afin de permettre le suivi, par le CREPS des Antilles et de la Guyane et la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) de votre dossier individuel et de votre parcours de formation.

Les données liées à votre inscription sont enregistrées sont conservées 50 ans à compter de la fin des épreuves par le CREPS des Antilles et de la Guyane. Si votre candidature n'est pas acceptée, votre dossier sera conservé 2 ans. Ces données peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- la Délégation Régional Académique à l'Engagement et aux sports (DRAJES) ;
- les organismes finançant votre formation ;
- les structures vous accueillant en stage ;
- le centre de formation des apprentis (CFA) dont relève votre formation, si vous êtes en contrat d'apprentissage.

Conformément au RGPD et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi Informatique et Libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication sur vos données personnelles. Ces droits peuvent être limités en fonction de la législation en vigueur et des nécessités répondant à la bonne exécution des finalités susvisées.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données par courriel : dpd@creps-pap.sports.gouv.fr en précisant votre demande accompagnée d'un justificatif de votre identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la Loi informatique et libertés susvisés.

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>